

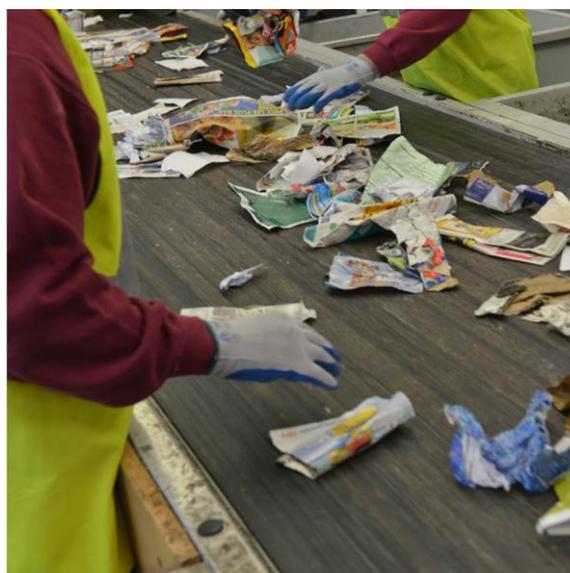
[Si vous ne visualisez pas correctement le contenu, cliquez-ici](#)



Un valoriste du SYBERT victime d'une brûlure à l'acide

Besançon, le 24 mai 2022

Une bouteille contenant près d'un litre d'acide sulfurique a été déposée dans les bacs jaunes et a provoqué la sérieuse brûlure d'un valoriste, lors des opérations de tri, ce vendredi 20 mai 2022. Cet incident s'inscrit dans un contexte d'augmentation des erreurs de tri.



20 ans, brûlé à l'acide sulfurique

20 ans, brûlé à l'acide sulfurique Ce vendredi 20 mai 2022, dans la chaleur de l'après-midi, Cédric M., 20 ans, agent valoriste de l'association Gare BTT (Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion - Besançon Tous Travaux) travaillait sur la chaîne de tri des déchets ménagers recyclables du SYBERT. En poste sur le tri des papiers, sa mission consistait à en retirer tous les matériaux indésirables. Il saisit alors une bouteille plastique blanche, opaque, sans étiquette, ouverte et - malheureusement - encore pleine. Elle contenait de l'acide sulfurique ; malgré ses équipements de protection, il finira gravement brûlé à l'avant-bras gauche.

Les contenants d'acide sulfurique doivent être déposés en déchetterie, dans les déchets ménagers dangereux, où ils seront manipulés de manière sécurisée pour subir un traitement spécial.

Transporté au CHRU de Besançon, le jeune homme a été pris en charge par les urgences et suit un dispositif médical important afin de déterminer et atténuer les séquelles de cette brûlure chimique.

27% d'erreurs de tri en 2022

Cet événement intervient dans un contexte d'augmentation importante des erreurs de tri : **+ 2 %** entre 2021 et 2022 sur le premier trimestre, et **+ 8 %** entre 2019 et 2022. Le contenu des bacs jaunes contient désormais **27 % d'erreurs de tri** ! En outre, le tri des déchets ménagers recyclables implique de nombreux agents (près de 40 personnes au quotidien) : caristes, agents qualité, valoristes, agents de maintenance... dont l'intégrité physique peu être impactée par la qualité du tri réalisé par les usagers . Des incidents récents interrogent d'ailleurs sur le possible caractère volontaire des non-conformités constatées : la semaine précédente, c'est un apport de près de **200 kg d'excréments** qui a été relevé au centre de tri, en provenance d'une collecte de bacs jaunes.

Ces gestes irresponsables créent un émoi et une indignation de l'ensemble des équipes du SYBERT, des élus aux valoristes, en passant par l'encadrement et tous les agents impliqués qui oeuvrent pour le service public, y compris dans les conditions les plus compliquées (périodes de confinement par exemple). Afin de ne pas laisser ces incivilités impunies, le SYBERT donnera des suites judiciaires en déposant plainte contre X.

Fort de l'expertise de ses agents, le SYBERT continue son travail de sensibilisation auprès des usagers, car un déchet mal trié a toujours des conséquences, aussi bien sur le plan écologique et financier, que sur le plan humain.

Rappel des consignes et des bons gestes de tri

Le SYBERT tient à rappeler [les bonnes consignes de tri](#) et met l'accent sur la dimension citoyenne et collective de cette démarche. En cas de doute, vous pouvez prendre contact avec le SYBERT au 03 81 21 15 60 pour être dirigé vers la bonne filière de tri. Pour rappel, les consignes de tri du bac jaune sont consultables sur le mémo-tri distribué avec votre calendrier de collecte ou [disponible sur sybert.fr](#).

Service communication

Emma MIRGAIN

03 81 87 89 39

communication@sybert.fr

www.sybert.fr



Soutenu par

